



# E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M<sup>me</sup> Sandra Pernet (CPV) en qualité de membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Vnicent Vouillamoz au nom du groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

Mme Christiane Schaffer (CPV), comme membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze février deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/40 de la Municipalité, du 10 octobre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'autoriser la Municipalité à modifier et prolonger le droit de superficie distinct et permanent n° 104 grevant la parcelle n° 2'576 en faveur de la société coopérative immobilière « Cité-Joie » à Lausanne pour permettre la rénovation et la densification du site prévoyant à terme 35 logements dont 24 à loyers modérés et 11 à loyers contrôlés ainsi qu'une surface commerciale de 70 m<sup>2</sup> et 7 places de parcs extérieures pour voitures aux conditions figurant dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité de Lausanne à accorder à la coopérative « Cité-Joie » les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la rénovation et réalisation de 24 logements à loyers modérés sis au chemin de la Cassinette 17, sur la parcelle privée n° 2'576 ;
3. d'autoriser la Municipalité de Lausanne à ajouter au plus tôt au budget 2023, à la rubrique 4900.365 « Subventions à des institutions » de la Direction du logement de l'environnement et de l'architecture, les montants devant être pris en charge par la Commune de Lausanne pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire maximale équivalant à CHF 23'852.-, ceci en application des dispositions prévues au point 2.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze février deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/52 de la Municipalité, du 12 décembre 2019 ;
- vu les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'accepter la constitution de l'association Jorat parc naturel dont les statuts figurent l'annexe 1 ;
2. d'adopter la charte et le contrat du Parc naturel du Jorat (annexe 2)
- 2bis de demander à la Municipalité de s'engager à faire reprendre le chapitre 9 du plan stratégique, afin de définir plus précisément dans le temps et par rapport à la situation existante, les indicateurs chiffrés pour chacun des objets stratégiques, les activités ou prestations envisagées, et les impacts attendus du programme. Avec un premier jalon de contrôle après 4 ans en phase avec la prochaine demande de budget, ces éléments feront partie du rapport annuel. Ce travail doit être réalisé avant la mise en consultation publique du projet d'adaptation 4ter du Plan Directeur Cantonal.
3. d'adopter le plan de gestion 2021-2024 ainsi que le budget y relatif (annexe 2D) ;
4. de charger la Municipalité de mettre en œuvre la présente décision.
5. de soumettre le personnel de l'association Jorat parc naturel au Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC) et de l'affilier à la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL)

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze février deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Que se passe-t-il avec le projet de parc du Jorat ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze février deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/50 de la Municipalité, du 28 novembre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'350'000.- pour le renouvellement et l'extension des infrastructures WIFI dans les écoles ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par le budget du Service des écoles primaires et secondaires, rubrique 5800.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze février deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/38 de la Municipalité, du 6 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Longchamp et consorts « *Une ville dynamique ouverte sur le monde* ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze février deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M<sup>me</sup> Céline Misiege et consorts : « *Quel impact lausannois des cadeaux aux entreprises et autres baisses fiscales annoncées par le Canton de Vaud ?* »;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique les impacts des différentes baisses fiscales. Nous l'invitons également à étudier et communiquer des moyens d'éviter les pertes de revenus. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze février deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « *Offices de poste lausannois : la tactique du salami, jusqu'où ?* »;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur disant :

« Le Conseil communal soutient la Municipalité dans ses oppositions aux fermetures d'offices de poste qui nuisent à l'équilibre des quartiers de Lausanne et souhaite qu'elle agisse, notamment dans le cadre de l'Union des Villes suisses, en faveur d'un arrêt du démantèlement du réseau des offices sur le plan national. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze février deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :